

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 15
- Présents : 10
- Votants : 15

26-07-07-007

L'an deux mil vingt-six, le sept juillet, le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-MARTIN-DE-SANZAY**, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la présidence de Madame **Valérie GUIDAL**, Maire.

Date de convocation : 29 juin 2026

PRESENTS : Mme GUIDAL Valérie, M. DECESVRE Thierry, Mme LAMY Gaëlle, M. BOUHABEN Michel, Mme JANNETEAU Lysiane, Mme HOFFMANN Magalie, Mme MAILLARD Hannah, Mme MENU Sandrine, M. LE STRAT Yann, Mme MAINARD Clémence,

ABSENTS EXCUSES : M. GEOURJON Thibault, M. LUCAS Guillaume, Mme DESCOUSIS Nadine, M. FALOURD Claude, M. MAISONNEUVE Anthony qui ont donné procuration respectivement à Mme MENU Sandrine, M. LESTRAT Yann, Mme LAMY Gaëlle, M. BOUHABEN Michel et Mme JANNETEAU Lysiane.

Secrétaire de séance : **Mme Gaëlle LAMY**

Objet : PLUi – projet de modification n° 3

Par arrêté en date du 19/03/2026, le Président de la CCT a prescrit la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Thouarsais.

La procédure a pour objectif :

- D'ouvrir à l'urbanisation la zone 2AUh située sur la commune de Saint-Jean-de-Thouars ;
- De reclasser complètement la zone 1AUh en zone Agricole.

Le Conseil Municipal dispose d'un délai de 3 mois, à compter de la notification de ce dossier, soit jusqu'au 28/08/2026, pour émettre un avis sur le projet.

A défaut de réponse dans ce délai, l'avis sera réputé favorable.

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de modification n° 3 du PLUi.

Fait et délibéré en Mairie le 07 juillet 2026.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Valérie GUIDAL,

Le Secrétaire de séance, Gaëlle LAMY,



REÇU EN PREFECTURE

Le 16/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-079-217902774-20260707-260707007-D